FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	**Castrol Transmax DUAL**
Code du produit	466523-DE01
n° SDS	466523
Numéro d'enregistrement du produit	314804
Type de produit	Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Industriel Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Professionnel

Utilisation de la substance/ du mélange	Lubrifiant pour transmissions automatiques Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de donnés de sécurité correspondante ou contacter nos services.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	BP Southern Africa (Pty)Ltd 199 Oxford Road Oxford Parks Dunkeld, 2196 South Africa Product Technical Helpdesk: 0800 111 551
Adresse électronique	MSDSadvice@bp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Tygerberg Poison Centre: 0861 555 777 Carechem: +27 21 300 2732 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange

Aquatic Chronic 3, H412

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement.
Mentions de danger	H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	
Généralités	P102 - Tenir hors de portée des enfants. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Non applicable.
Stockage	Non applicable.
Élimination	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Ingrédients dangereux Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires Contient 2-tétradécyloxirane, produits de la réaction avec l'acide borique. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification Dégraisse la peau.

Le produit ne contient pas de substance au-delà des limites légales, y compris la liste établie conformément à l'article 59(1) de REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou est identifié comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans la directive UE 2017/2100 ou UE 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Définition du produit Mélange

Substance de base synthétique. Mélange d'additifs de performance

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	REACH #: 01-2119486452-34 CE: 500-183-1 CAS: 68037-01-4	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Trimères de 1-décène, hydrogénés	REACH #: 01-2119486452-34 CE: 500-393-3 CAS: 157707-86-3	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Trimères de 1-décène, hydrogénés	REACH #: 01-2119493949-12 CE: 500-393-3 CAS: 157707-86-3	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	REACH #: 01-2119960832-33 CE: 701-204-9 CAS: -	≤3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	CE: 266-582-5 CAS: 67124-09-8	≤1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	Skin Sens. 1, H317: C ≥ 14.2% M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
2-tétradécyloxirane, produits de la réaction avec l'acide borique	REACH #: 01-2119976364-28 CE: 701-392-2 CAS: -	<1	Skin Sens. 1B, H317	-	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation Une surexposistion à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut entraîner un déssèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.

Contact avec les yeux Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.
La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de la mousse ou des poudres chimiques sèches tout usage, pour éteindre.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de l'incendie en dispersant le produit en feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux Les produits de combustion peuvent être les suivants :
oxydes de carbone (CO, CO_2)
oxydes d'azote (NO, NO_2, etc.)

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Contacter le personnel de secours. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes

L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations selon la direction du vent, dos au vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Non utilisables

Exposition prolongée à des températures élevées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Index d'exposition

Aucun index d'exposition connu.

Pas de niveau d'effet dérivé

Aucune DNEL/DMEL disponible.

Concentration prédite sans effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.
Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.
Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

Informations générales:

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandé : gants en nitrile.
Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.
Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.
Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.
On reconnait le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.
Epaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.
Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.
du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles.
L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Les bleus de travail en coton ou en polyester/cotton protègeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Se référer aux normes :

Protection respiratoire: EN 529
Gants: EN 420, EN 374
Protection des yeux: EN 166
Demi-masque filtrant: EN 149
Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405
Demi-masque: EN 140 plus filtre
Masque intégral: EN 136 plus filtre
Filtres à particules: EN 143
Filtres à gaz/combinés: EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur Vert.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

Point de fusion/point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non disponible.

Inflammabilité Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion Non disponible.

Point d'éclair Vase ouvert: >200°C (>392°F) [Cleveland]

Température d'auto-inflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	343 à 369	649.4 à 696.2	ASTM D 2159
1-décène, homopolymère, hydrogéné	343 à 369	649.4 à 696.2	ASTM D 2159
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	343 à 369	649.4 à 696.2	ASTM D 2159

Température de décomposition Non disponible.

pH Non applicable.

Viscosité cinématique Cinématique: 35.5 mm^2/s (35.5 cSt) à 40°C
Cinématique: 7 à 7.4 mm^2/s (7 à 7.4 cSt) à 100°C

Solubilité

Support	Résultat
eau	Non soluble

Coefficient de partition n-octanol/eau (log Valeur) Non applicable.

Pression de vapeur >0.01 kPa

Masse volumique et/ou Densité relative <1000 kg/m^3 (<1 g/cm^3) à 15°C

Densité de vapeur relative Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne Non applicable.

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation Non disponible.

Propriétés explosives Non disponible.

Propriétés comburantes Non disponible.

Point d'écoulement -72 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat / Voie	Administration des essais / Nombre		Espèces	Dosage	Exposition	Remarques
Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Rat	>2000 mg/kg	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	DL50 Voie orale	OECD	423	Rat	>5000 mg/kg	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	DL50 Inhalation Poussière et brouillards	OECD	403	Rat	>5.2 mg/l	4 heures	-
1-décène, homopolymère, hydrogéné	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Rat	>2000 mg/kg	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	DL50 Voie orale	OECD	423	Rat	>5000 mg/kg	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	DL50 Inhalation Poussière et brouillards	OECD	403	Rat	>5.2 mg/l	4 heures	-
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Rat	>2000 mg/kg	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	DL50 Voie	OECD	423	Rat	>5000 mg/kg	-	Basée sur

	orale						des études réalisées sur des substances similaires.
	DL50 Inhalation Poussière et brouillards	OECD	403	Rat	>5.2 mg/l	4 heures	-
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Lapin	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD	401	Rat	>5000 mg/kg	-	-
Epoxyde d'alpha-oléfine C14-18, produits de la réaction avec l'acide borique	DL50 Voie cutanée	OECD	434	Rat	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD	401	Rat	>5000 mg/kg	-	-

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai		Espèces	Voie / Résultat	Concentration de l'essai	Remarques
Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	-
	OECD	404	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-	-
1-décène, homopolymère, hydrogéné	OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	-
	OECD	404	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-	-
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD	404	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-	-
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	OECD	405	Lapin	Yeux - Irritant	-	-
	OECD	404	Lapin	Peau - Irritant	-	-
Epoxyde d'alpha-oléfine C14-18, produits de la réaction avec l'acide borique	OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	-
	OECD	404	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-	-

Sensibilisant

Nom du produit/ composant	Voie	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Résultat	Remarques
Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	peau	OECD 406	Cobaye	Non sensibilisant	-
1-décène, homopolymère, hydrogéné	peau	OECD 406	Cobaye	Non sensibilisant	-
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	peau	OECD 406	Cobaye	Non sensibilisant	-
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	peau	OECD 406	Cobaye	Non sensibilisant	-
Epoxyde d'alpha-oléfine C14-18, produits de la réaction avec l'acide borique	peau	OECD 406	Cobaye	Sensibilisant	-

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Cellule	Type		Résultat	Remarques
Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique *in vitro* chez les mammifères	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	-	Expérience: In vivo	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
1-décène, homopolymère, hydrogéné	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique *in vitro* chez les mammifères	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	-	Expérience: In vivo	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances

	in vitro chez les mammifères			précisées		similaires.
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	-	Expérience: In vivo	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	Équivalent à l'OECD 473 Essai d'aberration chromosomique *in vitro* chez les mammifères	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	-
	OECD 476 Essai *in vitro* de mutation génique sur des cellules de mammifères	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	-
Epoxyde d'alpha-oléfine C14-18, produits de la réaction avec l'acide borique	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	-
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	-

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai		Espèces	Voie	Exposition	Développement	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Remarques
Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	OECD	415	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif	-
1-décène, homopolymère, hydrogéné	OECD	415	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif	-
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	OECD	415	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif	-
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	OECD	421	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif	NOAEL >1000mg/kg/day
Epoxyde d'alpha-	OECD	422	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif	-

	oléfine C14-18, produits de la réaction avec l'acide borique

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
1-décène, homopolymère, hydrogéné	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Conclusion/Résumé Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure

Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation Une surexposistion à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut entraîner un déssèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.

Contact avec les yeux Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Type / Résultat	Exposition	Effets	Remarques

Homopolymère de 1-décène, hydrogéné	Équivalent à l'OECD	201	Algues	Aiguë EL50 >1000 mg/l	72 heures	-	-
	OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 >1000 mg/l	48 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 >1000 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	211	Daphnie	Chronique NOELR 125 mg/l	21 jours	-	-
1-décène, homopolymère, hydrogéné	Équivalent à l'OECD	201	Algues	Aiguë EL50 >1000 mg/l	72 heures	-	-
	OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 >1000 mg/l	48 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 >1000 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	211	Daphnie	Chronique NOELR 125 mg/l	21 jours	-	-
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	OECD	201	Algues	Aiguë EL50 >1000 mg/l	72 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 >1000 mg/l	48 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 >1000 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	211	Daphnie	Chronique NOELR 125 mg/l	21 jours	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	OECD	201	Algues	Aiguë CE50 94 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	202	Daphnie	Aiguë CE50 >1000 mg/l	48 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë CL50 >1000 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	201	Algues	Chronique NOEC 23 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	211	Daphnie	Chronique NOEC >32 mg/l	21 jours	-	-
Epoxyde d'alpha-oléfine C14-18, produits de la réaction avec l'acide borique	OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 >100 mg/l	48 heures	-	-
	OECD	201	Algues	Aiguë ErL50 >100 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 >100 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	201	Algues	Chronique NOELR 100 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	201	Daphnie	Chronique NOEL 10 mg/l	21 jours	-	-

Dangers pour l'environnement Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas attendu rapidement dégradable.

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Résultat - Exposition	Remarques
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	OECD 301B	21.8 % - Non facilement - 28 jours	-
Epoxyde d'alpha-oléfine C14-18, produits de la réaction avec l'acide borique	OECD 301B	26.7 % - Non facilement - 28 jours	-

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

Nom du produit/ composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated	>10	-	Élevée
Trimères de 1-décène, hydrogénés	>6.5	-	Élevée
Trimères de 1-décène, hydrogénés	>10	-	Élevée
2-tétradécyloxirane, produits de la réaction avec l'acide borique	9.4	-	Élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC})	Non disponible.
Mobilité	Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Autres renseignements écologiques	Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.
12.7 Autres effets néfastes	Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets	Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.
Déchets Dangereux	Oui.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets	Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Références

Commission 2014/955/UE
Directive 2008/98/CE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations complémentaires	-	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations

Statut REACH

La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (CSCL)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Précurseurs d'explosifs Non applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
SE = Scenario d'Exposition
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CED = Catalogue Européen des Déchets
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
NU = Nations Unies
UVCB = Substances hydrocarbures complexes
COV = Composés Organiques Volatils
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4/ RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN 01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

Historique

Date d'édition/ Date de révision 08/07/2025.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de la précédente édition 31/01/2025.

Élaborée par Product Stewardship

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	466523-DE01
Nom du produit	Castrol Transmax DUAL

Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	**Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Industriel **Catégorie de procédé:** PROC01, PROC08b, PROC09, PROC02 **Secteur d'utilisation finale:** SU03 **Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non. **Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC04, ERC07 **Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:** ATIEL-ATC SPERC 4.Biv1
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines en système fermé. Inclut le remplissage et la vidange de réservoirs et le fonctionnement de mécanismes en boîtier fermé (notamment des moteurs), et les activités d'entretien et de stockage correspondantes.

Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité pour la santé humaine

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées:	
Tonnage UE de la substance déterminant le risque par an:	2.63E+3 tonnes/an
Fréquence et durée de l'utilisation:	
Jours d'émission	300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Autres conditions affectant l'exposition environnementale:	Émissions négligeables dans les eaux usées, car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.
Fraction relâchée dans l'air (après RMM habituels sur site)	5.00E-05
Fraction relâchée par le procédé dans les sols (après RRM habituel sur site)	0

Fraction relâchée par le procédé dans les eaux usées (après les mesures typiques de gestion du risque sur site et avant le passage par l'installation de traitement des eaux usées):	Non disponible.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:	Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Les sites des utilisateurs sont supposés munis de séparateurs huile/ eau et d'une décharge des eaux usées par l'intermédiaire d'une installation de traitement des eaux usées
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site	Non disponible.
Débit d'écoulement supposé d'une installation de traitement domestique (m3/j)	2.00E+3
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées en tant que produit:	Non disponible.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Modèle ECETOC TRA utilisé (version de mai 2010).

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité pour la santé humaine

Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, se reporter à www.ATIEL.org/REACH_GES
Santé	Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité pour la santé humaine

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	466523-DE01
Nom du produit	Castrol Transmax DUAL

Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines - Professionnel
Liste des descripteurs d'utilisation	**Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Professionnel **Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC08a, PROC08b, PROC20 **Secteur d'utilisation finale:** SU22 **Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non. **Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC09a, ERC09b **Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:** ATIEL-ATC SPERC 9.Bp.v1
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines en système fermé. Inclut le remplissage et la vidange de réservoirs et le fonctionnement de mécanismes en boîtier fermé (notamment des moteurs), et les activités d'entretien et de stockage correspondantes.

Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité pour la santé humaine

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées:	
Tonnage UE de la substance déterminant le risque par an:	5.39 tonnes/an
Fréquence et durée de l'utilisation:	
Jours d'émission	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Autres conditions affectant l'exposition environnementale:	Émissions négligeables dans les eaux usées, car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.
Fraction relâchée dans l'air (après RMM habituels sur site)	1.00E-04
Fraction relâchée par le procédé dans les sols (après RRM habituel sur site)	1E-03

Fraction relâchée par le procédé dans les eaux usées (après les mesures typiques de gestion du risque sur site et avant le passage par l'installation de traitement des eaux usées):	Non disponible.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:	Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Les sites des utilisateurs sont supposés munis de séparateurs huile/eau et d'une décharge des eaux usées par l'intermédiaire d'une installation de traitement des eaux usées
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site	No data available yet
Débit d'écoulement supposé d'une installation de traitement domestique (m3/j)	2.00E+3
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées en tant que produit:	No data available yet
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Modèle ECETOC TRA utilisé (version de mai 2010).

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité pour la santé humaine

Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, se reporter à www.ATIEL.org/REACH_GES
Santé	Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité pour la santé humaine